

V20 - ELU0605 **Nouveau régime indemnitaire :
LE RIFSEEP**

Formation du Mardi 28 octobre 2025

Places limitées à 12 inscriptions

Public :

Les maires, les adjoints, les conseillers municipaux, les présidents de communautés de communes, les élus communautaires en charge du personnel

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom)

Fonction

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

**Salle de formation AMF16
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME**

Participera le mardi 28 octobre 2025

COUT DE LA FORMATION

400 euros par personne pour les collectivités adhérentes
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

**vous devez vous inscrire
sur le site « [MON COMPTE FORMATION](#) »
avant le 10/10/2025**

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16
avant le 10/10/2025

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant, doit être signifiée à l'Association 7 jours avant la formation.** En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.